



Pomy, le 10 novembre 2015

MUNICIPALITE
de
POMY

Préavis municipal 2015 - 06

Budget de fonctionnement pour l'année 2016

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Lors de sa séance du lundi 9 novembre 2015, la Municipalité a adopté le budget communal pour l'année 2016, il a été présenté à la commission de gestion en séance commune le lundi 16 novembre 2015.

Avec aux recettes Fr. 2'607'867.- et aux dépenses Fr. 2'751'117.-, ce budget 2016 se solde par un excédent de dépenses de Fr. 143'250.-.

Ce budget prévoit tous les amortissements obligatoires de nos différents investissements effectués ces dernières années ainsi que le financement courant du ménage communal.

Le taux d'intérêt moyen pour nos divers investissements est calculé à 1% dans ce budget.
Nos emprunts actuels sont :

- Fr. 1'976'000.- à 3 mois avec intérêts à 0.5 %
- Fr. 2'330'000.- à 3 mois avec intérêts à 0.5 %
- Fr. 200'000.- ch. du Moulinet et liaison gaz Chevressy à 0.5 %

1. Administration.

La municipalité a décidé d'appliquer la nouvelle grille salariale cantonale à l'ensemble de son personnel. L'augmentation salariale ainsi que les charges sociales y relatives sont également intégrées à chaque poste correspondant du budget.

Le financement de la part communale des écoles de musique est compris dans le poste.

180. Transports publics.

La participation au bassin transport augmente de Fr. 15'290.- et est liée à l'acceptation par le peuple du fonds pour le Financement et l'Aménagement de l'Infrastructure Ferroviaire (FAIF). Sur chaque nouvelle dépense engagée par le canton dans les infrastructures de transport et l'amélioration des dessertes, les communes en financent le 30%. La part des voyageurs est d'environ 40%.

2. Finances.

210. Impôt.

Le montant de Fr. 1'270'000.- d'impôts sur le revenu correspond à la prévision de l'Administration Cantonale des Impôts (ACI).

Les autres impôts sont évalués avec la prudence requise.

220. Finance.

Alimentation du fonds de péréquation 18.556 points d'impôts soit Fr. 410'399.-. Ce montant correspond à la prévision de la fiche technique de l'Autorité de Surveillance des Finances Communales (ASFICo).

3. Domaines et bâtiments.

320. Forêt.

La gestion de nos forêts est faite sous forme d'un bail à ferme géré par le triage. Le financement se fait à l'ha soit Fr. 162.-/ha. Les frais d'entretien et les ventes de bois n'apparaissent plus en tant que tels. Seules les mises de bois aux particuliers restent dans ce poste. Le montant « couches thématiques » de Fr. 20'765.- provient de la péréquation intercommunale également indiqué sur la fiche technique de l'ASFICo.

352. Grande salle.

Seuls restent les intérêts du solde de la dette. Les éventuels travaux du nouveau projet seront activés dans le bilan.

353. Ancien collège.

Les travaux de création et de réfection d'appartements sont terminés et nous permettent d'encaisser des locations pour un montant de Fr. 71'600.-. En légère diminution en raison de la baisse du taux hypothécaire de référence.

354. Eglise.

Une somme de Fr. 10'000.- est prévue pour l'éclairage du clocher et permettre sa mise en valeur.

359. Nouveau collège.

La totalité des charges, moins les vacations municipales, soit Fr. 156'750.- incombant à ce bâtiment sera prise en charge par l'Association Scolaire Intercommunale Yvonand Environs (ASIYE).

4. Travaux.

420. Service urbanisme.

Les frais d'élaboration du PPA (plan partiel d'affectation) de Longemale sont activés au bilan et refacturés au futur constructeur.

430. Route.

314.03. Un montant de Fr. 12'000.- est prévu pour la mise en conformité des candélabres de la route d'Ursins et de la Ruelle. Les Fr. 7'000.- restants correspondent au contrat de maintenance des candélabres.

314.04. Amélioration de la signalisation routière.

450. Ordures ménagères et décharge.

La construction de la nouvelle compostière sera activée au bilan. Ce projet est lié à la mise en conformité du site suite à l'incendie de juin dernier.

460. Réseau d'égouts et épuration.

434.01. Ici apparaît le montant estimé de la nouvelle taxe d'eaux usées (EU).

5. Instruction publique et cultes.

352.00. Selon budget de l'ASIYE. La croissance de ce poste est de Fr. 88'696.- par rapport aux comptes 2014, soit de 27%.

6. Police.

600. Administration.

351. Réforme policière : Fr. 74'100.- selon la prévision du canton, ce qui correspond à 3.35 points d'impôts.

650. Défense contre l'incendie.

352. Régionalisation de la défense contre l'incendie : Fr. 29'500.-, soit Fr. 40.- par habitant.

7. Sécurité sociale.

710. Service social communal et intercommunal.

352.05. Le montant de Fr. 120'000.- correspond au coût de la mise en place de la Loi sur l'Accueil de Jour des Enfants (LAJE) dans notre commune, l'augmentation de ce poste est considérable. Le financement de l'accueil de jour est réparti de la façon suivante : commune 43% - parents 39% - Etat 8% - solde, diverses institutions.

720. Prévoyance sociale cantonale.

351. Le montant prévisible annoncé par le canton pour la facture sociale est de Fr. 374'013.- soit 14.786 points d'impôts, plus la rétrocession de la moitié de nos recettes conjoncturelles soit Fr. 47'000.-.

365. Contribution à l'Association Vaudoise d'Aide et de Soins à Domicile (AVASAD) & aux hôpitaux : 735 habitants à Fr. 81.60 = Fr. 60.000.-.

8. Services industriels.

810. Service des eaux.

Pour 2015, le prix du m3 d'eau potable reste inchangé à Fr. 1.90 par m3.

Ce poste est équilibré avec une attribution de Fr. 44'335.- au fonds de réserves affectées. La sécheresse persistante pourrait affecter le rendement de nos sources.

Conclusions.

La capacité d'autofinancement de ce budget reste positive à hauteur de Fr. 95'800.-. Nous constatons une forte augmentation des frais scolaires, de l'accueil de jour, et de la péréquation intercommunale.

Les investissements futurs de l'ordre de Fr. 20'000'000.- de l'ASIYE pour un nouveau collège et une nouvelle salle de gym VD 6 (2x16 m par 28 m) présagent une grosse augmentation des charges scolaires pour Pomy.

A cela viendra s'ajouter le coût de notre nouvelle salle polyvalente. Ces perspectives ne sont pas très réjouissantes et présagent d'une probable hausse d'impôts à l'avenir.

Comme vous le constatez, Mesdames et Messieurs avec ce préavis municipal sur le budget 2016, tous nos amortissements obligatoires sont couverts mais ce budget est déficitaire.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité invite le Conseil général, après avoir entendu le rapport de la commission de gestion, à approuver le projet de budget 2016 tel que présenté.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic:

La Secrétaire:

X. Pellaux

N. Dupertuis



Adopté en séance de Municipalité du 9 novembre 2015.